

IV. Récapitulatif financier général du programme sectoriel

Les tableaux qui suivent présentent une vision globale des soutiens dont bénéficie la filière : crédits communautaires, nationaux et locaux.

Les aides POSEI ne sont pas pris en compte, notamment l'aide POSEI à l'importation d'animaux vivants (IAV) qui sera demandée dans le cadre de l'axe 1 – action 1.

Les moyens humains minimum qui devraient être mis en place au sein de la filière « petits ruminants » sont :

- **un ingénieur à plein temps** pour superviser les projets au niveau technique et administratif. Ce dernier aspect est chronophage mais obligatoire dans la gestion de dossier même technique, d'où un besoin supplémentaire de main d'œuvre.

Le salaire et les frais de fonctionnement annexes seront financés à 100% par la mesure 111B, dont les fonds sont répartis comme suit : 75% par du FEADER et à 25% par le Conseil Régional.

- **un technicien à mi-temps puis à plein temps à partir de 2016** pour réaliser les relevés sur le terrain liés aux différents protocoles portés par IKARE (SANITEL et autre) ou l'APOCAG (PATRE et réseau de référence). En effet, les déplacements terrain sont aussi chronophages car les exploitations sont éloignées les une des autres et ne sont pas équipées de la même manière. Il n'est pas rare de devoir passer plus de temps sur une petite exploitation mal équipée que sur une exploitation de taille plus importante mais qui possède le matériel de contention adéquate (d'où l'achat prévu d'un matériel de contention mobile par l'APOCAG pour réduire ce temps passé). Ce technicien pourrait soit être porté par l'APOCAG ou par la Chambre d'agriculture de Guyane.

Le salaire et les frais de fonctionnement annexes seront financés à 100% par la mesure 111B, dont les fonds sont répartis comme suit : 75% par du FEADER et à 25% par le Conseil Régional.

En fonction de l'évolution des aides d'état (non dégressivité de l'aide exemptée XA171 « aide à l'organisation des producteurs »), un poste de technicien de gestion à mi-temps pourra être sollicité avec un financement à 95% pour gérer les affaires courantes de la coopérative.

Ingénieur / an	80 000 €
salaire brut	60 000 €
location voiture et carburant	10 200 €
locaux et frais de fonctionnement des locaux	5 460 €
téléphone portable	840 €
formation	3 500 €

	Plein temps	mi-temps
technicien / an	40 000 €	23 860 €
salaire brut	27 600 €	13 800 €
location voiture et carburant	10 080 €	7 740 €
téléphone portable	820 €	820 €
Formation	1 500 €	1 500 €

En 2014, première année du PSE, il a été accordé à la filière un montant de 10 080€ (sur la Convention 111 B de l'ingénieur) pour financer un technicien de façon occasionnelle.

A. Tableau synthétique par axe du programme sectoriel

AXES		REPARTITION DES FINANCEMENTS (en K€)										
Pour la durée du PSE soit 7 ans		TOTAL	TOTAL PUBLIC	UE	MAP	MOM	ODEADOM	CR	CG	TOTAL PRIVE	PRIVE	PROFESSIONNEL
AXE 1	Organisation, structuration des filières, appui technique aux producteurs	111 000 €	111 000 €	83 250 €				27 750 €				
AXE 2	Investissements et formation sur les exploitations	1 301 273 €	1 301 273 €	975 955 €				325 318 €				
AXE 3	Valorisation aval des produits : investissements, transformation, promotion, communication	29 200 €	29 200 €	21 900 €				7 300 €				
AXE 4	Recherche et développement, transfert technologique	535 747 €	535 747 €	401 810 €				133 937 €				
	TOTAL GENERAL	1 977 220 €	1 977 220 €	1 482 915 €	0 €	0 €	0 €	494 305 €	0 €	0 €	0 €	0 €

B. Tableau général du programme sectoriel

Programme des actions à financer		% temps consacré	2014	% temps consacré	2015	% temps consacré	2016	% temps consacré	2017	% temps consacré	2018	% temps consacré	2019	% temps consacré	2020	TOTAL / AXE	
AXE 1	Organisation, structuration des filières, appui technique aux producteurs	35%	28 000 €	30%	39 000 €	15%	12 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	111 000 €	
1.1	Piloter la mise en place d'importations groupées	35%	28 000 €	30%	24 000 €	15%	12 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	96 000 €	
1.2	Poursuivre la recherche de débouchés				15 000 €											15 000 €	
AXE 2	Investissements et formation sur les exploitations	23%	168 400 €	33%	174 113 €	48%	187 440 €	43%	185 440 €	58%	193 960 €	58%	197 960 €	58%	193 960 €	1 301 273 €	
2.1	Organiser des formations techniques et administratives	ingénieur	8%	6 400 €	13%	10 400 €	18%	14 400 €	18%	14 400 €	18%	14 400 €	18%	14 400 €	18%	14 400 €	88 800 €
		technicien	0%	0 €	5%	1 193 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	11 193 €
		intervenants		0 €		0 €		0 €		2 000 €		0 €		2 000 €		0 €	4 000 €
		location salle		0 €		520 €		1 040 €		1 040 €		1 040 €		1 040 €		1 040 €	5 720 €
2.2	Organiser des formations spécifiques à la filière laitière	ingénieur	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	24 000 €
		technicien	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	5%	2 000 €	6 000 €
		intervenants		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		2 000 €		0 €	2 000 €
		location salle		0 €		0 €		0 €		0 €		520 €		520 €		520 €	1 560 €
2.3	Investir pour la modernisation des exploitations	ingénieur	15%	12 000 €	15%	12 000 €	25%	20 000 €	20%	16 000 €	20%	16 000 €	20%	16 000 €	20%	16 000 €	108 000 €
		investissements		150 000 €		150 000 €		150 000 €		150 000 €		150 000 €		150 000 €		150 000 €	1 050 000 €
AXE 3	Valorisation aval des produits : investissements, transformation, promotion, communication	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	12%	19 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	29 200 €	
3.1	Promouvoir les produits et communiquer sur la filière "Petits ruminants"	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	2%	1 600 €	11 200 €	
3.2	Organiser une formation de découpe pour les bouchers	ingénieur	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	10%	8 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	8 000 €
		formation							10 000 €								10 000 €
AXE 4	Recherche et développement, transfert technologique	140%	47 080 €	135%	94 667 €	135%	80 000 €	135%	80 000 €	130%	78 000 €	130%	78 000 €	130%	78 000 €	535 747 €	
4.1	Conserver et améliorer la génétique disponible sur le territoire	ingénieur	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	10%	8 000 €	56 000 €
		technicien	30%	3 024 €	30%	7 158 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	70 182 €
		investissements				30 000 €											30 000 €
4.2	Améliorer les conditions sanitaires des élevages	ingénieur	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	84 000 €
		technicien	30%	3 024 €	30%	7 158 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	70 182 €
		frais véto/analyses		5 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €	65 000 €
4.3	Améliorer le revenu des éleveurs par une meilleure gestion du troupeau	ingénieur	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	15%	12 000 €	84 000 €
		technicien	40%	4 032 €	35%	8 351 €	35%	14 000 €	35%	14 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	30%	12 000 €	76 383 €
TOTAL PAR AN		200%	245 080 €	200%	309 380 €	200%	281 040 €	200%	293 040 €	200%	281 560 €	200%	285 560 €	200%	281 560 €	1 977 220 €	

C. Tableau général du programme sectoriel par année

ANNEE	TOTAL	TOTAL PUBLIC	UE	MAP	MOM	ODEADOM	CR	CG	TOTAL PRIVE	PRIVE	PROFESSIONNEL
2014	245 080 €	245 080 €	183 810 €				61 270 €				
2015	309 380 €	309 380 €	232 035 €				77 345 €				
2016	281 040 €	281 040 €	210 780 €				70 260 €				
2017	293 040 €	293 040 €	219 780 €				73 260 €				
2018	281 560 €	281 560 €	211 170 €				70 390 €				
2019	285 560 €	285 560 €	214 170 €				71 390 €				
2020	281 560 €	281 560 €	211 170 €				70 390 €				
TOTAL	1 977 220 €	1 977 220 €	1 482 915 €	0 €	0 €	0 €	494 305 €	0 €	0 €	0 €	0 €

D. Tableau croisé axes / années

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
AXE 1	28 000 €	39 000 €	12 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	111 000 €
AXE 2	168 400 €	174 113 €	187 440 €	185 440 €	193 960 €	197 960 €	193 960 €	1 301 273 €
AXE 3	1 600 €	1 600 €	1 600 €	19 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	29 200 €
AXE 4	47 080 €	94 667 €	80 000 €	80 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	535 747 €
							TOTAL	1 977 220 €

